

SÉMINAIRE D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

LE 1^{ER} FÉVRIER 2024

UNE AGGLO PARTOUT
ET POUR TOUS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE



LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET SES EFFETS SUR LES FINANCES DU GRAND PERIGUEUX



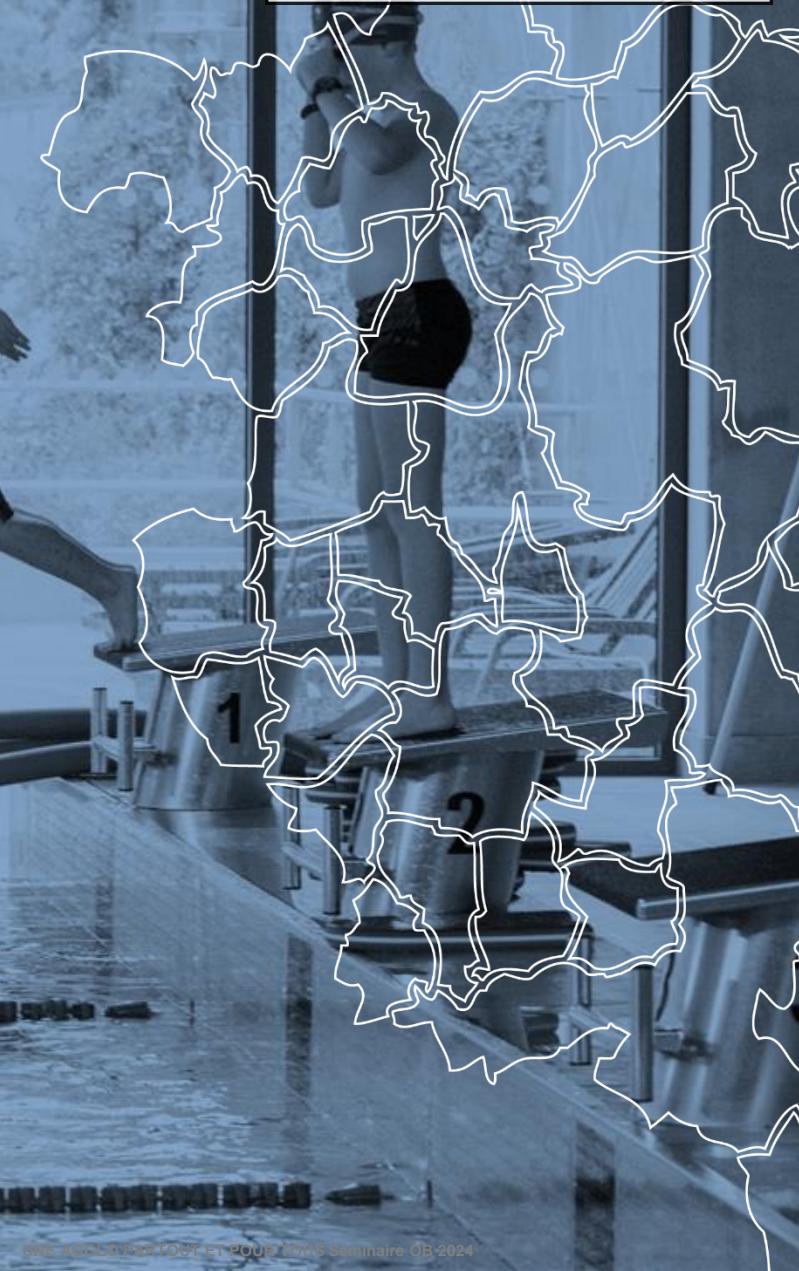
Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

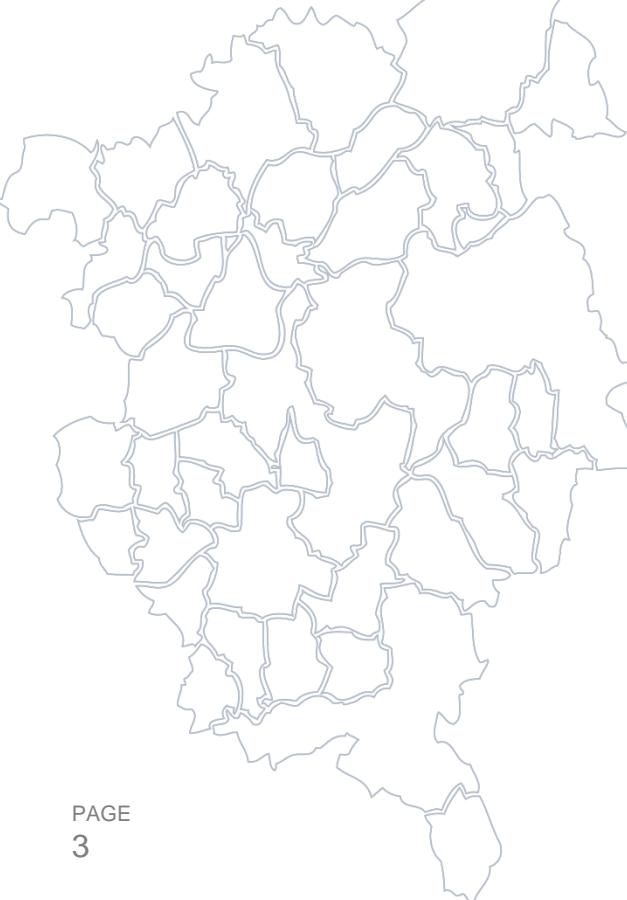
Publié le

S²LO

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

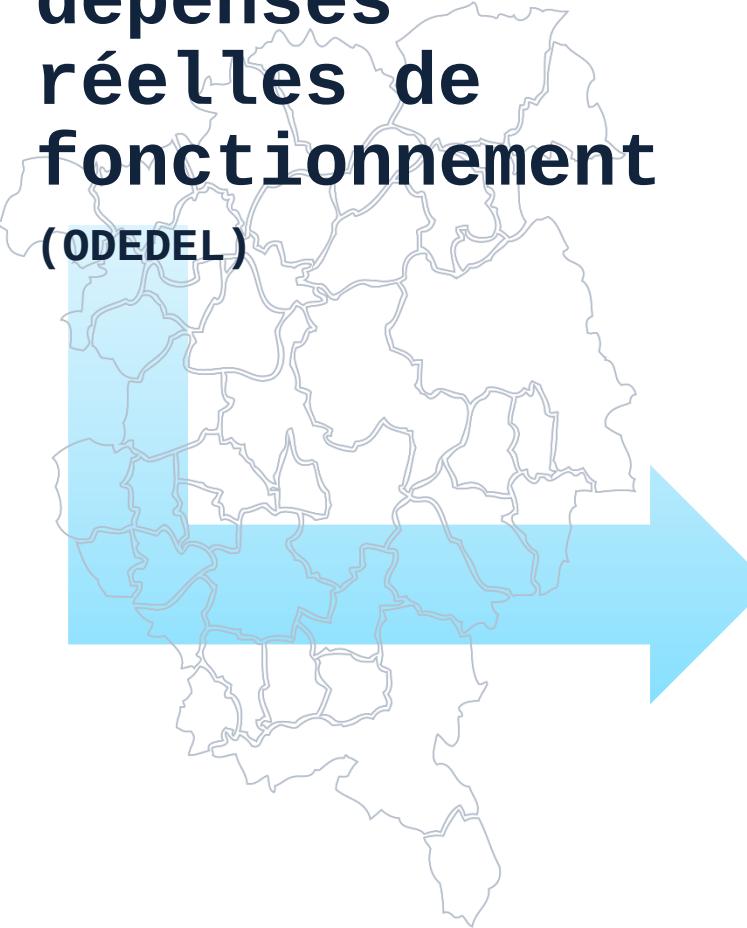


Un projet de loi de finances à faible impact pour les collectivités



- Les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de passer au « budget vert » (dès 2024 pour le compte administratif et 2025 pour les budgets primitifs) et pourront ainsi identifier leur « dette verte ». A terme, cela permettra peut être de considérer cette dette d'une autre manière dans l'analyse financière, elle pourrait moins impacter les ratios.
- Majoration du **fonds vert de 2 à 2,5 mds €**.
- Majoration de la DGF de 320M€ dont 30M€ pour la dotation d'intercommunalité.
- Possibilité de voter la **répartition du FPIC pour plusieurs années**.
- Possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans liaison de taux.
- Intégration des aménagements de terrain dans le FCTVA (terrains de sport...)
- Pour 2024, la **revalorisation des bases fiscales sera de + 3,9%** soit 750 000€ de produit supplémentaire, hors évolution physique.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL)



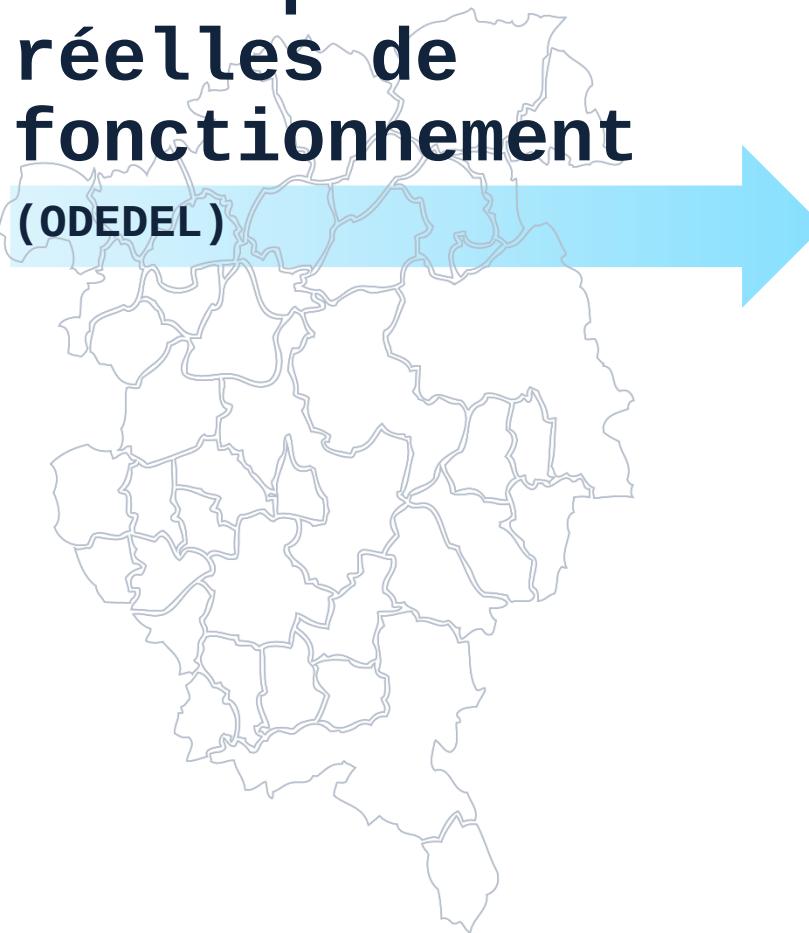
Rétrospective de l'évolution des charges / inflation

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
-3,6%	-1,4%	+1,2%	+3,4%	+2,5%	+1,2%	

- **Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.**
- A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

	2024	2025	2026	2027
Objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation	2,5%	2%	1,75%	1,75%
Evolution des charges / Inflation	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL)



- A l'échelle du **Grand Périgueux**, les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient pas progresser de plus de 2% en 2024, soit de 1,1 M€, soit une économie de 280 000 € par rapport à l'inflation.
- La tenue de l'**ODEDEL** s'avère difficile du fait :
 - ✓ Des effets des **revalorisations des salaires** décidées par le gouvernement, qui vont représenter une progression de 3,6% (augmentation du point d'indice en année pleine, revalorisation du SMIC et modification des grilles indiciaires).
 - ✓ Des **dépenses nouvelles engagées pour 2024**, même si certaines sont bien financées (atlas de la biodiversité, majoration de la participation au SMAD, Digital Valley, contingent incendie...).



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

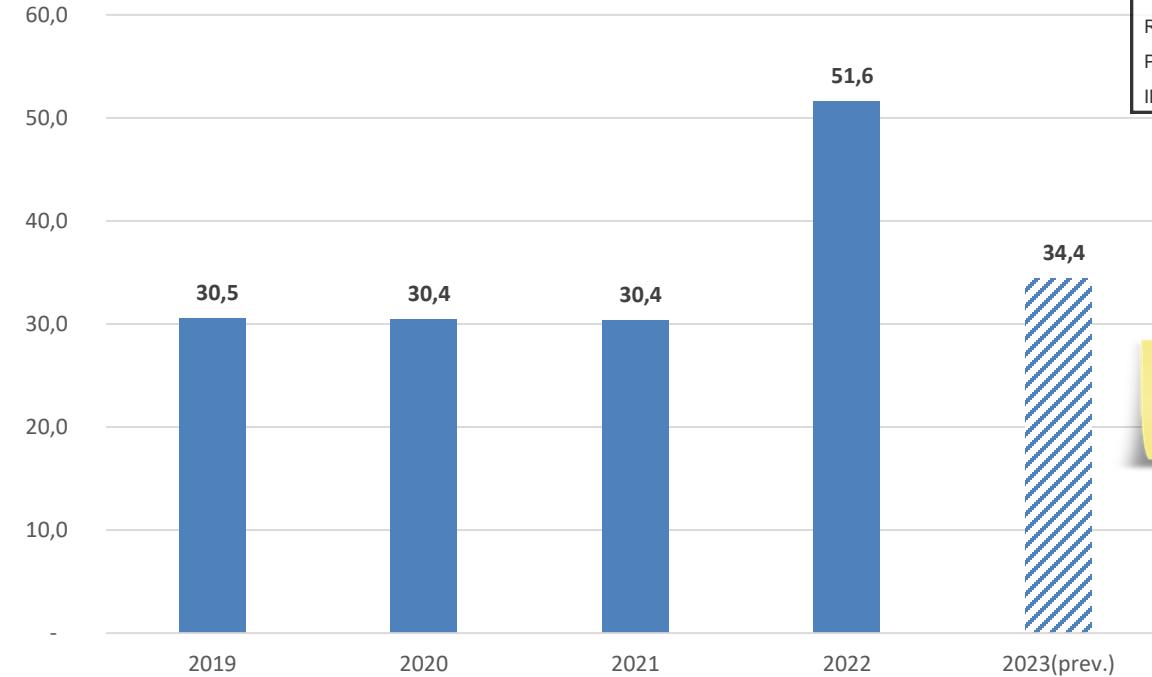
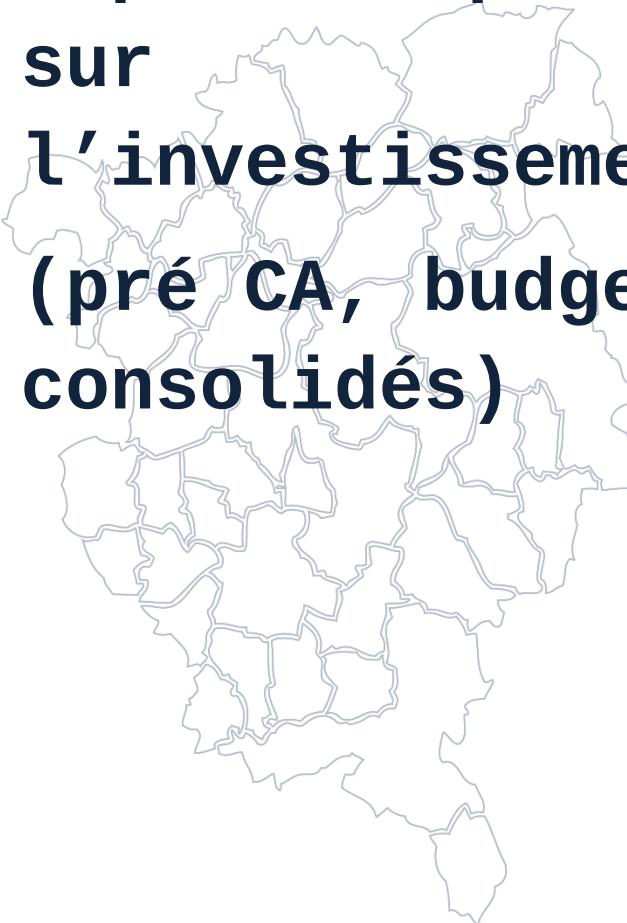
Publié le

SEL

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GRAND PERIGUEUX

Un effort très important porté sur l'investissement (pré CA, budgets consolidés)



- Après une année historique, le Grand Périgueux a investi près de **314 € par habitant en 2023**. Sur le budget principal, les dépenses d'équipement sont 2 fois supérieures à la moyenne des communautés d'agglomération.
- Sur les 5 derniers exercices, le montant moyen annuel des investissements, **supérieur à 35 M€**, est très élevé.
- La structure de financement du Grand Périgueux, ne permet pas en l'état de supporter un tel niveau d'investissement sur le long terme.



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

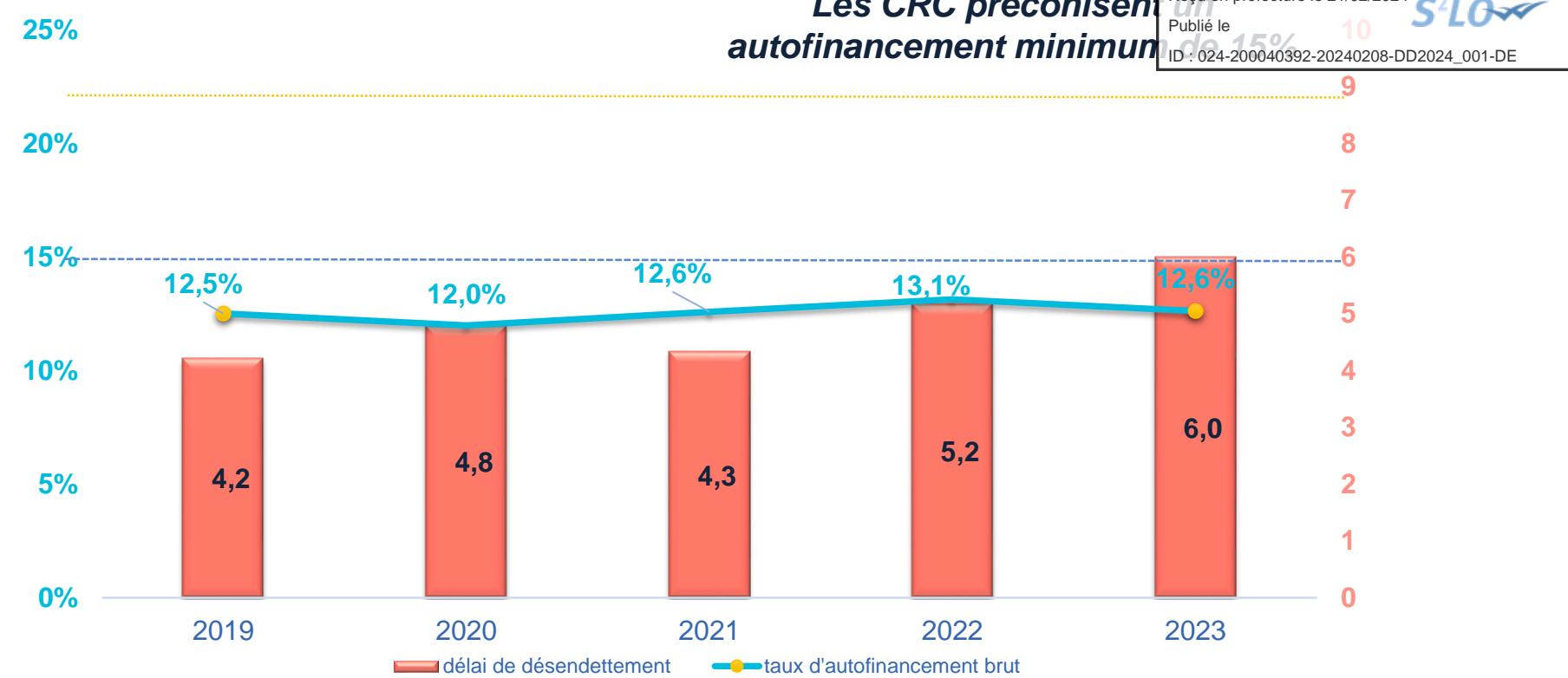
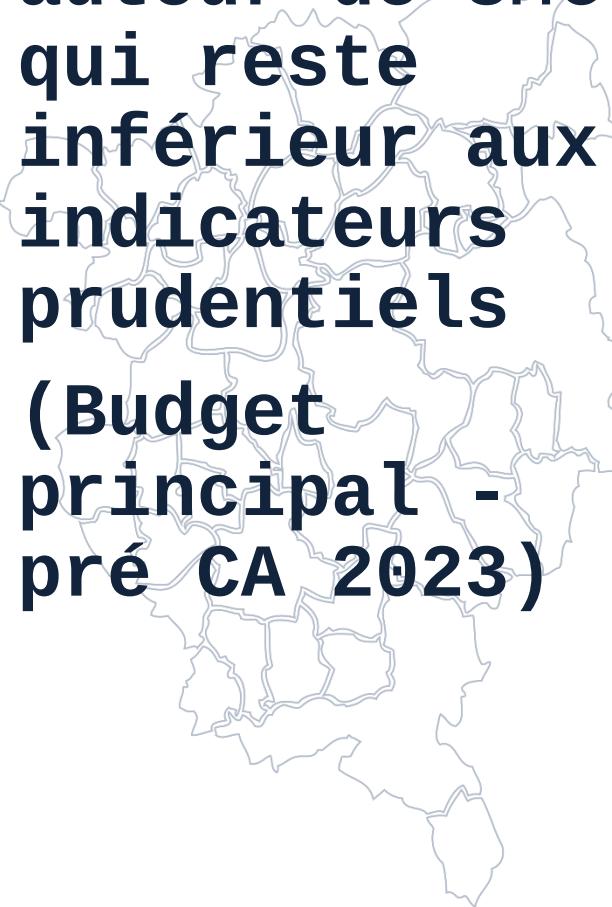
S²LOR

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

Quelques exemples en 2023

- ✓ Passerelle « Simone Veil » : 4,7 M€
- ✓ Aliénor : 5,9 M€
- ✓ Réhabilitation de réseaux : 2 M€
- ✓ St Gervais : 1,8 M€
- ✓ BHNS Wilson : 1,8 M€
- ✓ Stations d'épurations : 1,3 M€
- ✓ Neufont : 1,2 M€

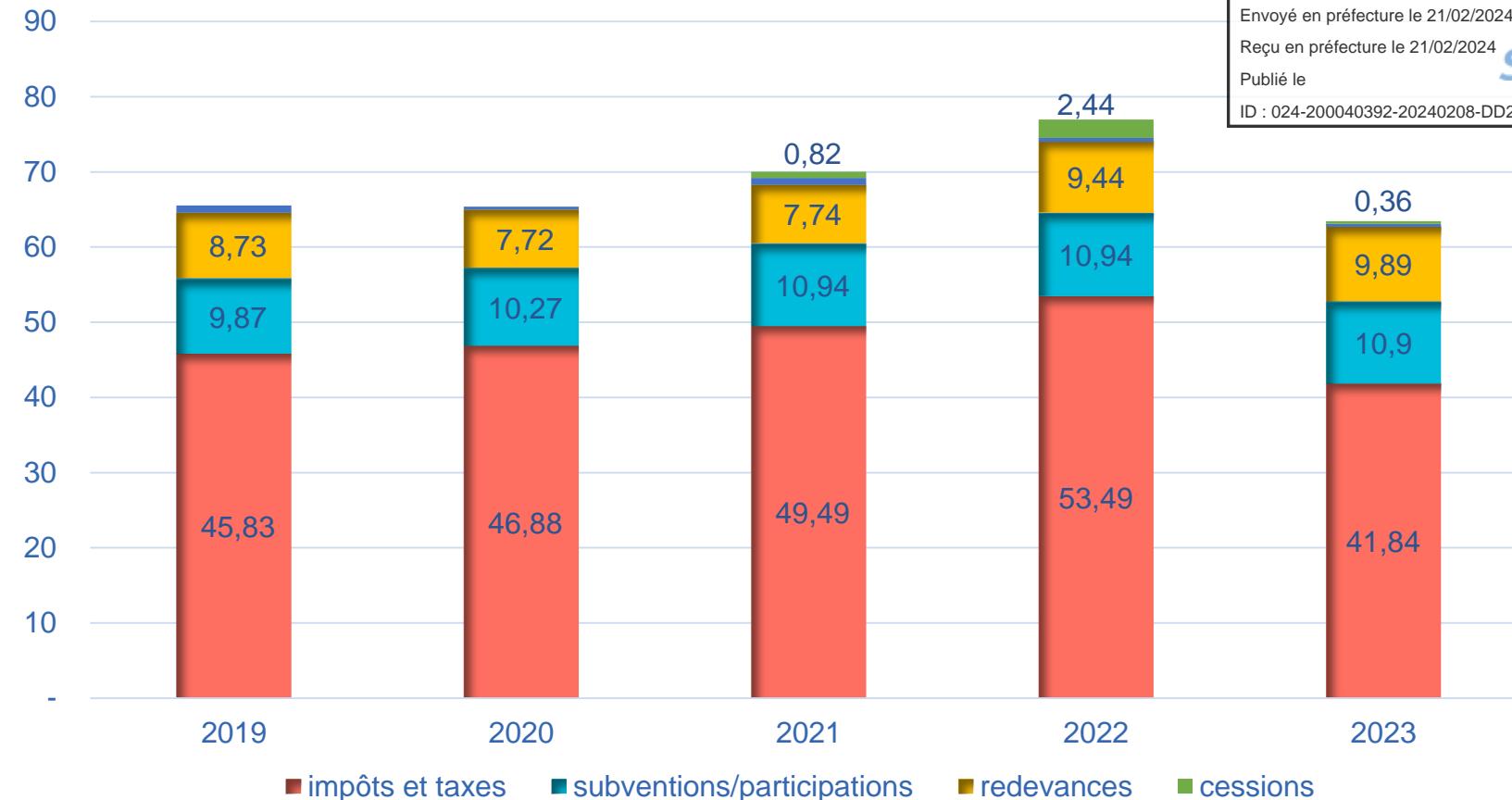
Un niveau d'épargne autour de 8M€ qui reste inférieur aux indicateurs prudentiels (Budget principal - pré CA 2023)



- Le niveau d'épargne 2023 est dans la moyenne des 5 derniers exercices.
- **L'épargne brute atteint 7,96 M€ soit 12,6% des recettes de fonctionnement.**
- Après remboursement de la dette, il reste 4,3 M€ pour financer les investissements du budget principal (18,3 M€ en 2023).
- **Le délai de désendettement à ce stade du pré CA demeure satisfaisant.**

Evolution des produits du budget principal

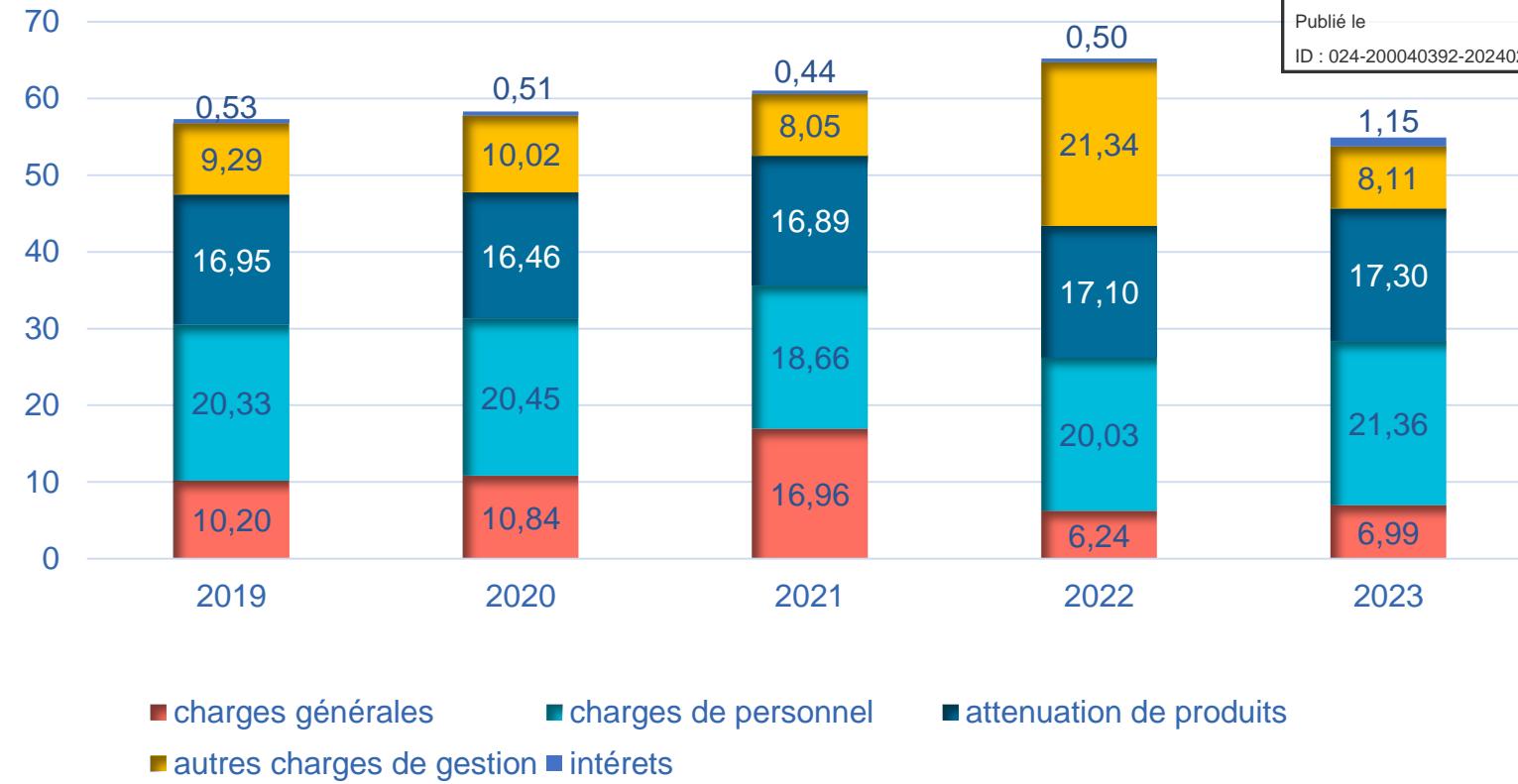
En M€



- Les produits diminuent du fait de la bascule de la REOMI dans un budget annexe, sans cela, l'évolution des produits hors cessions est de 4,6%, soit 2,8 M€.
- C'est notamment lié à la dynamique de la TVA transférée depuis la suppression de la taxe d'habitation, mais également à la confirmation de la progression des redevances (essentiellement issues des services aux familles).

Evolution des charges du budget principal

En M€



- Corrigé de la création du budget annexe pour la gestion des déchets, les charges évoluent de 2,77 M€ (5,3%).
- Le taux de rigidité des charges (AC, contingents, masse salariale, frais financiers) du GP est élevé : 44% en 2023. Sous l'effet de recours à l'emprunt et des évolutions de taux, les frais financiers ont doublé, tout en ne représentant que 1,8% des charges.

Évolution des charges et produits - inflation

* : neutralisation de la compétence « déchets » entre 2022 et 2023

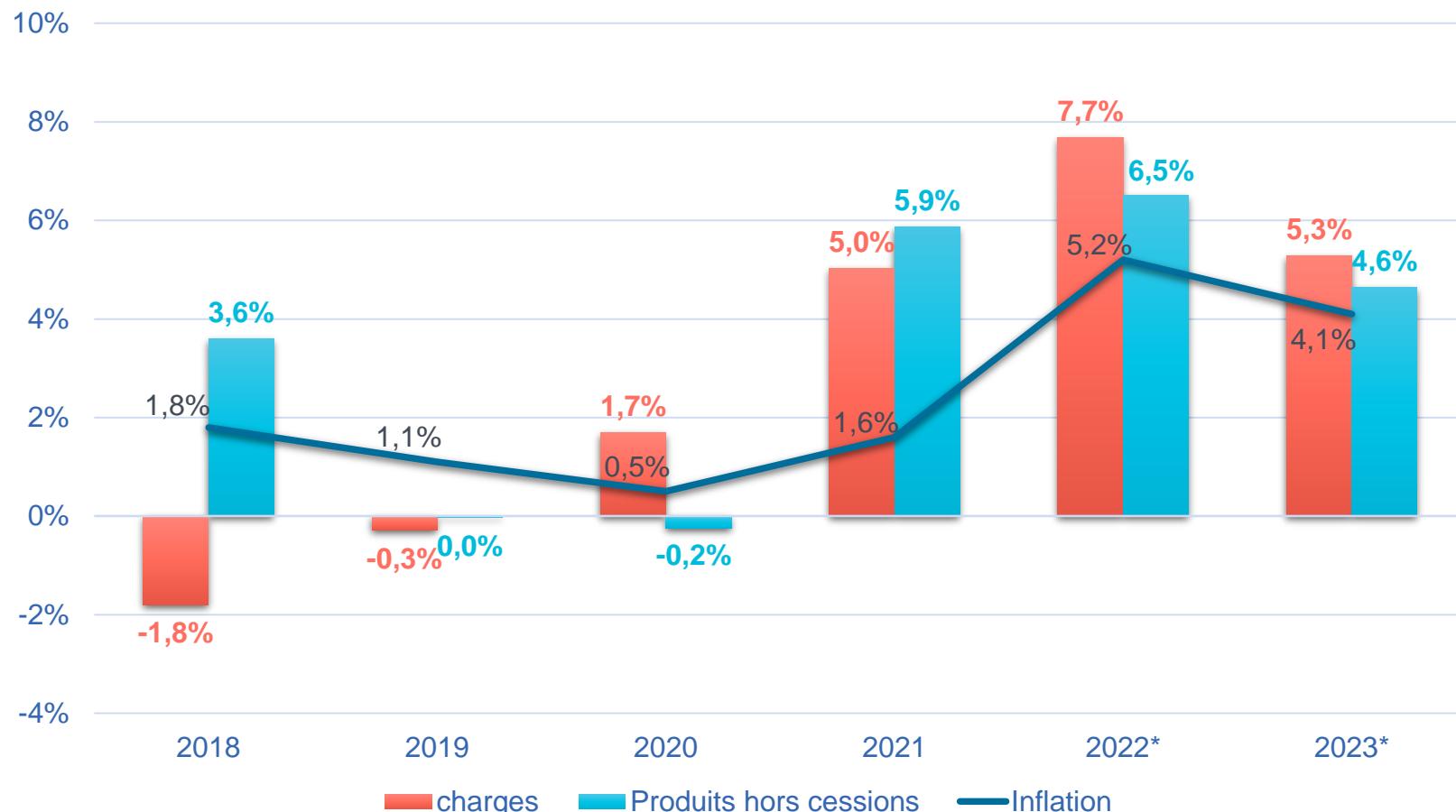
Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024



Publié le

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE



- A la sortie de la politique d'économie mise en place en 2017, les charges sont en progression, sous l'effet notamment d'une inflation forte depuis 2022.
- Si les recettes connaissent également une dynamique certaine, les exercices 2020, 2022 et 2023 sont marqués par des « effets » de ciseau, l'évolution des charges étant supérieure à celle des recettes.
- Pour l'avenir, les collectivités sont incitées à limiter l'augmentation de leurs charges à 0,5 points en dessous de l'inflation.

Ecart dynamique de charges / inflation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	-3,6%	-1,4%	+1,2%	+3,4%	+2,5%	+1,2%

La participation dans les syndicats et les établissements rattachés



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

S²LO

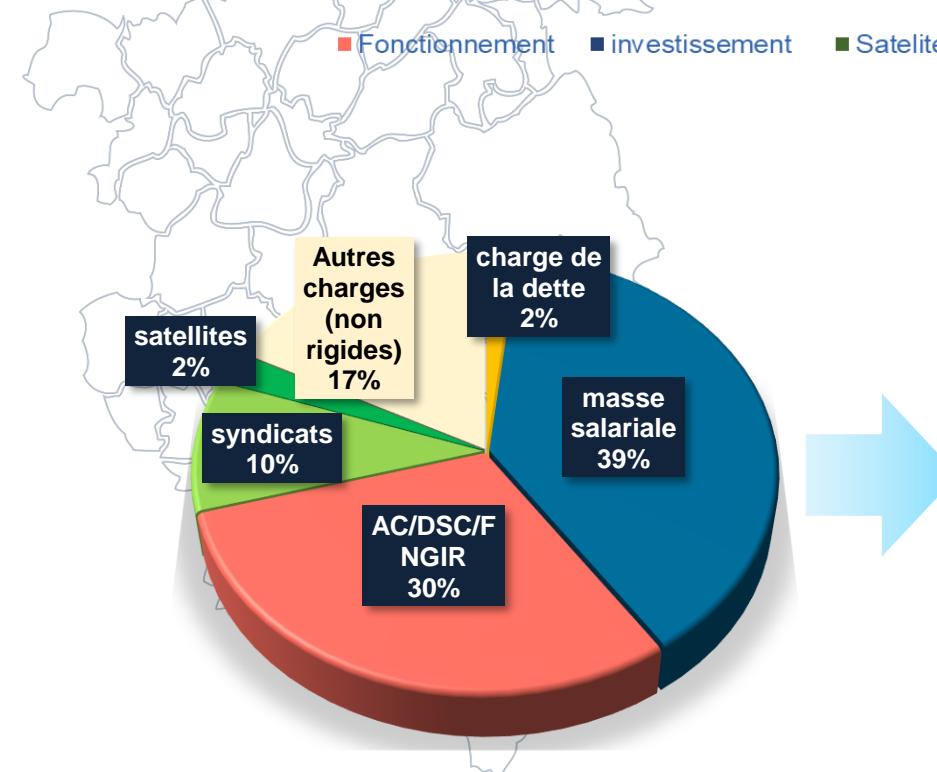
ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

- Les contingents et participations représentent 5,7 M€ en 2023.
- Bien que les évolutions moyennes soient contenues, ces montants pourraient être davantage interrogés (contrôle de gestion).
- Concernant les établissements du Grand Périgueux, les évolutions correspondent à la mise en œuvre des demandes du Grand Périgueux, avec le plus souvent un financement propre.

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
SDIS	3,63	3,67	3,71	3,79	4
Université	0,44	0,4	0,47	0,5	0,47
SM Nouvelle Aquitaine (mobilités)	0	0	0,04	0,05	0,05
SM Bassin de l'Isle	0,22	0,29	0,39	0,3	0,32
SM Air Dordogne	0,15	0,27	0,29	0,29	0,3
SM DFCI	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Pays vallée de l'Isle	0,07	0,07	0,07	0,07	0,08
Périgord numérique	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
TOTAL FONCTIONNEMENT	4,66	4,85	5,12	5,15	5,37
EVOLUTION 2019-2023	15%				
investissement	2019	2020	2021	2022	2023
Perigord habitat	0,06	0,54	0,92	1,27	0,93
Périgord numérique	0,1	0,1	0,11	0,22	0,21
Pays vallée de l'Isle	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09
SM Nouvelle Aquitaine (mobilités)	0	0	0	0,01	0,01
Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
PERIMOUV	6,3	6,1	6,3	7,5	8,34
OTI	0,68	0,79	1,01	1,05	0,52
CIAS	0,27	0,27	0,28	0,44	0,48
Maison de l'emploi	0,1	0,13	0,13	0,13	0,13
Mission locale	0,12	0,13	0,07	0,07	0,07
TOTAL FONCTIONNEMENT	7,47	7,42	7,79	9,19	9,54
EVOLUTION 2019-2023	28%				

Les participations dans les organismes extérieurs et la rigidité des charges

(budget principal)

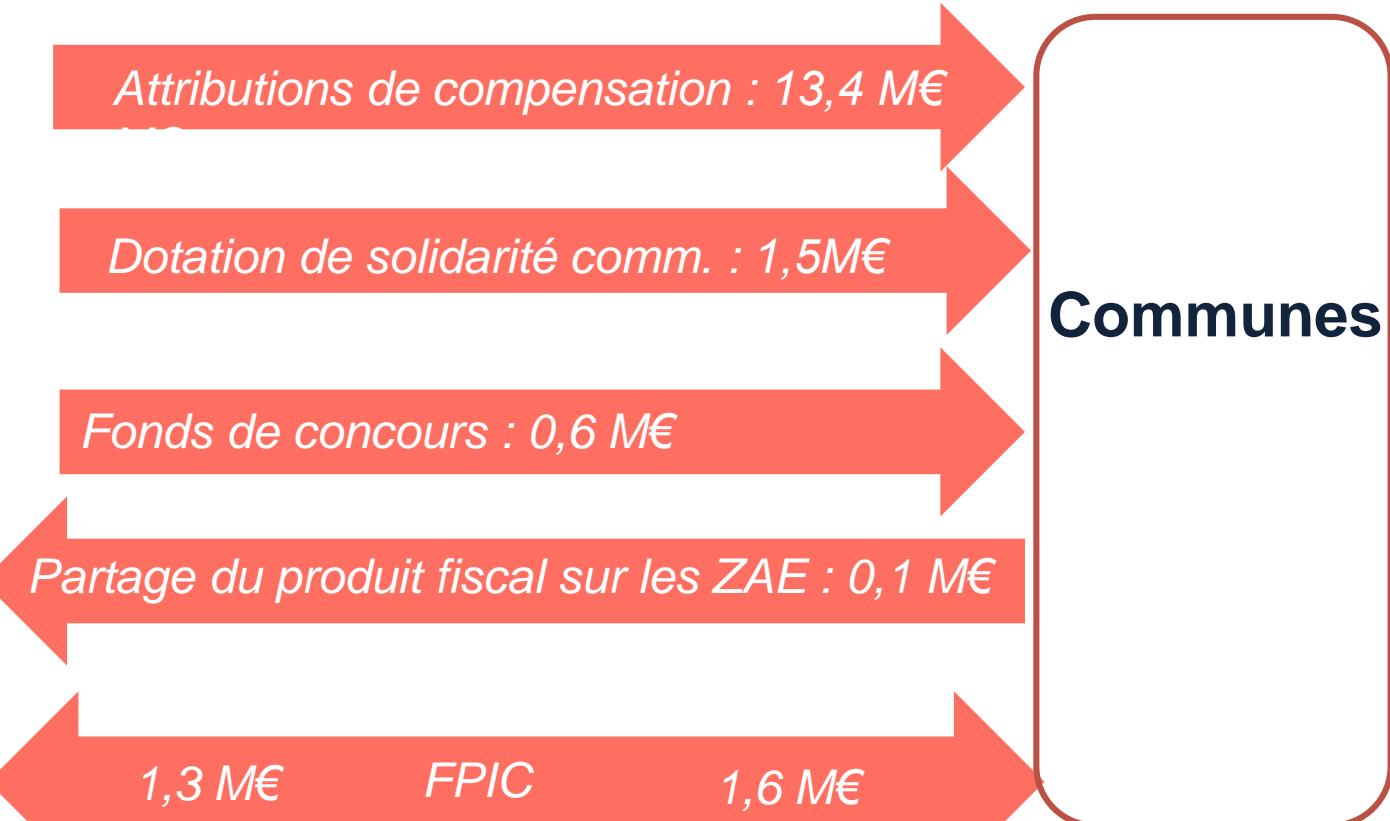


- Le Grand Périgueux a contribué à hauteur de 6,81 M€ au budget d'organismes publics tiers en 2023.
- En fonctionnement, ces participations ont augmenté de 4,1% en 2023.
- Ainsi, ces charges représentent 12% des dépenses de fonctionnement. Ajoutées à la masse salariale et aux attributions de compensation, le taux de rigidité est de 44% (seuil d'alerte à 58%).
- Les charges non rigides représentent 17% des dépenses réelles de fonctionnement soit 9,5M€.
- Le budget principal porte la masse salariale des budgets annexes pour 1,80 M€ ce qui accentue leur part sur les charges de ce seul budget.

Les relations financières entre le GP et les communes



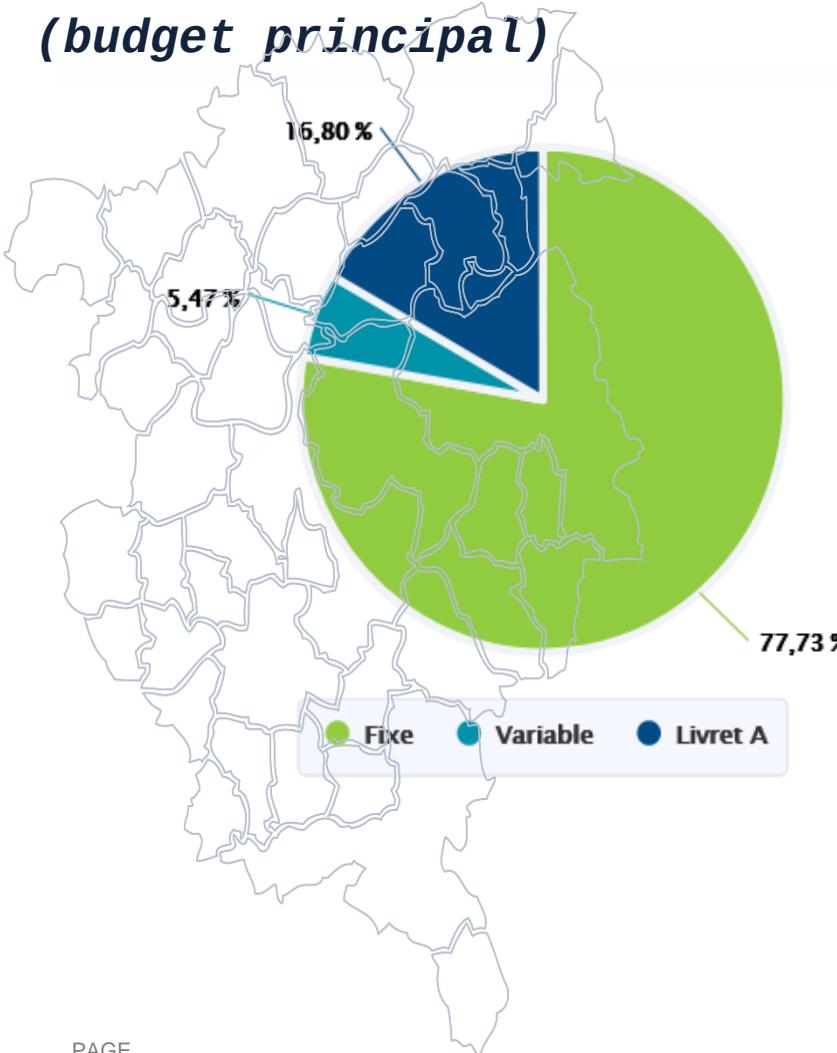
Au total
14,8 M€
en fonctionnement



En plus des contingents, les AC et la DSC participent au fort taux de rigidité des charges de fonctionnement du budget principal.

Une dette qui reste soutenable

(*budget principal*)



**47,87 M€
d'encours**
au 31/12/2023

Délai de désendettement
6 ans

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 024-20040392-20240208-DD2024_001-DE



- Une **dette « sécurisée » à un faible taux.**
- Pour sa dernière consultation (fin 2023), le Grand Périgueux a obtenu un taux fixe sur 20 ans de 3,82%.
- Un **délai de désendettement supérieur à la moyenne** (en 2022 moyenne communauté d'agglomération = 4 ans)

Intérêts/
dépenses de
fonctionnement
1,8%
(1M€, x2)

Taux moyen
2,45%

L'évolution de l'endettement

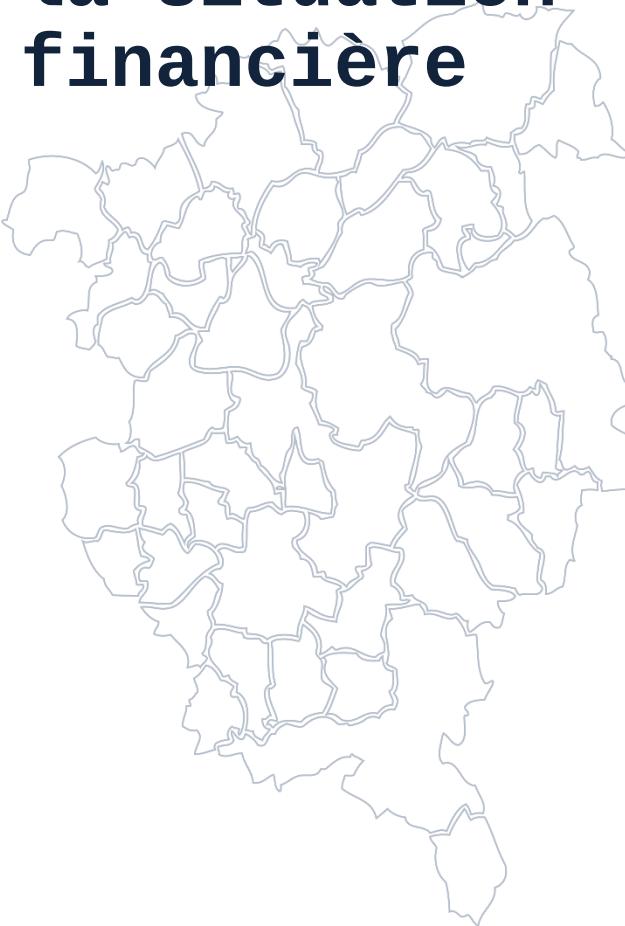
Évolution sur 5 ans



Budget	Encours au 01/01/2019	Encours au 31/12/2023	Évolution
Principal	29,01	47,87	+ 65%
Assainissement	10,40	29,72	+186%
Mobilité	8,29	23,75	+186%
ZAE*	2,66	0,97	-63%
Immobilier*	1,19	1,78	+49%
Total	51,55	104,08	+102%

- Concernant l'assainissement 8,9 M€ de dettes ont été transférées par les communes en 2020.
- La dette a progressé de 52,53 M€, dans un contexte de taux faibles, cela a permis de réaliser 177 M€ d'investissements.
- Sur le budget principal, au 1^{er} janvier 2023, la dette par habitant (459 €) est supérieure de 20% à la moyenne des communautés d'agglomération.

Synthèse sur la situation financière



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

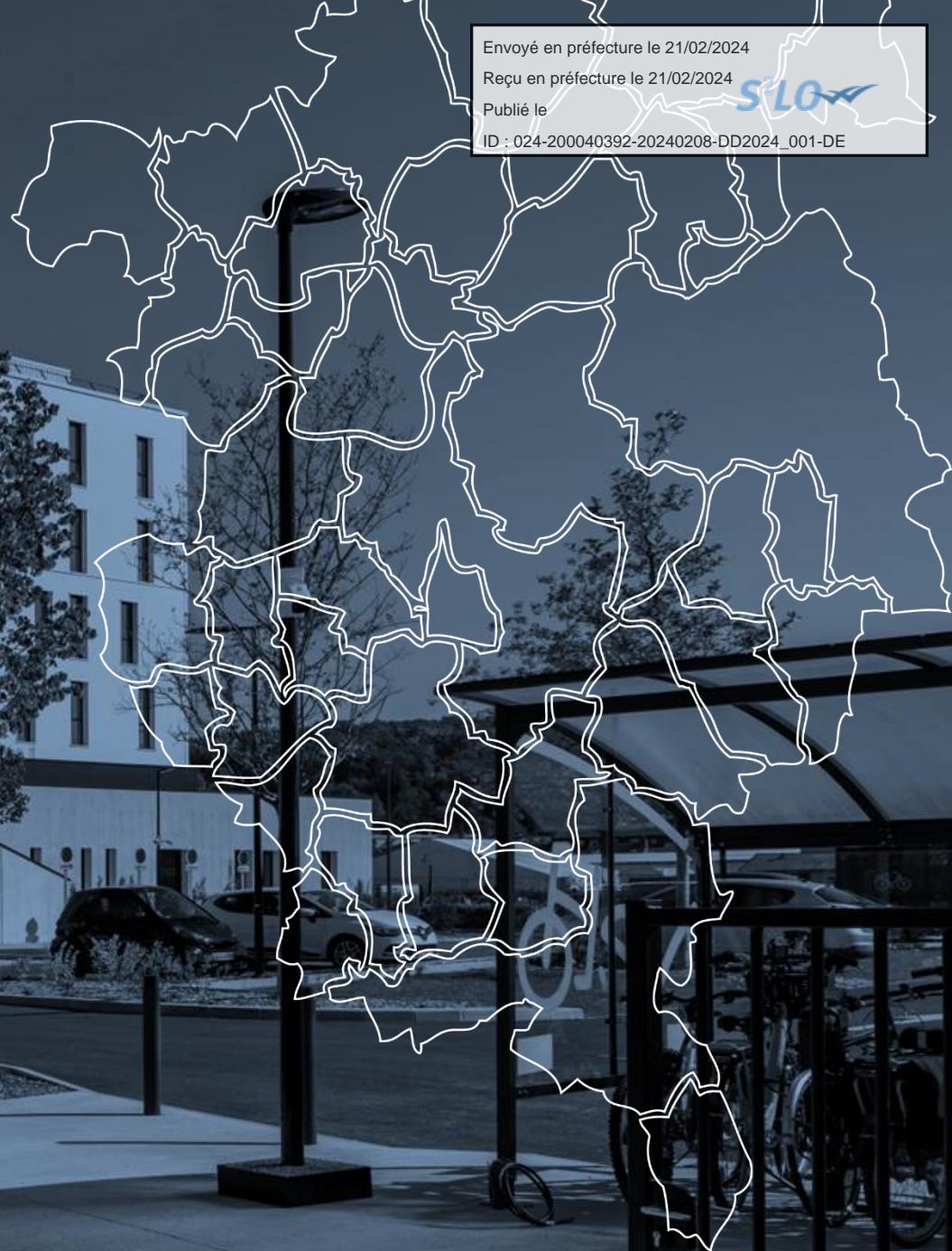
S²LO

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

- L'analyse rétrospective montre que depuis 2019, dans des contextes difficiles (COVID puis inflation), le niveau de l'épargne est assez stable entre 12% et 13%.
- Si ce niveau d'épargne demeure faible, cette relative stabilité se fait dans le cadre d'une politique d'investissement très ambitieuse qui a pourtant pour effet d'accentuer sensiblement l'encours de dette et de grignoter l'épargne nette.
- Malgré cela, la capacité de désendettement reste bonne.
- Pour les années à venir, l'effet ciseau de la progression des charges et des produits du budget principal doit être traité afin de pérenniser, voire d'améliorer le niveau de l'épargne.
- Enfin, le traitement des budgets verts devra être suivi car il pourrait faire évoluer les analyses financières.



LE PLAN D'INVESTISSEMENT



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

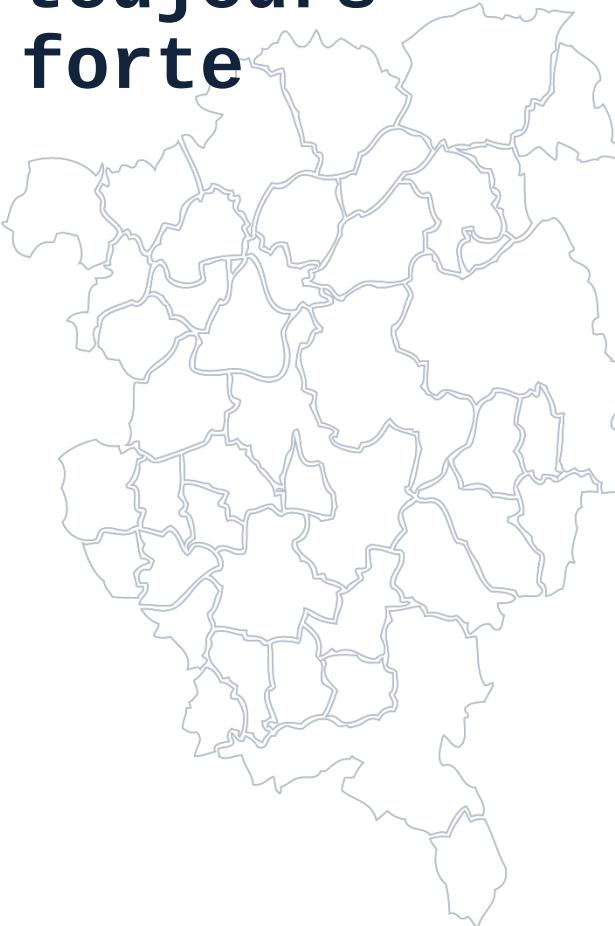
Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

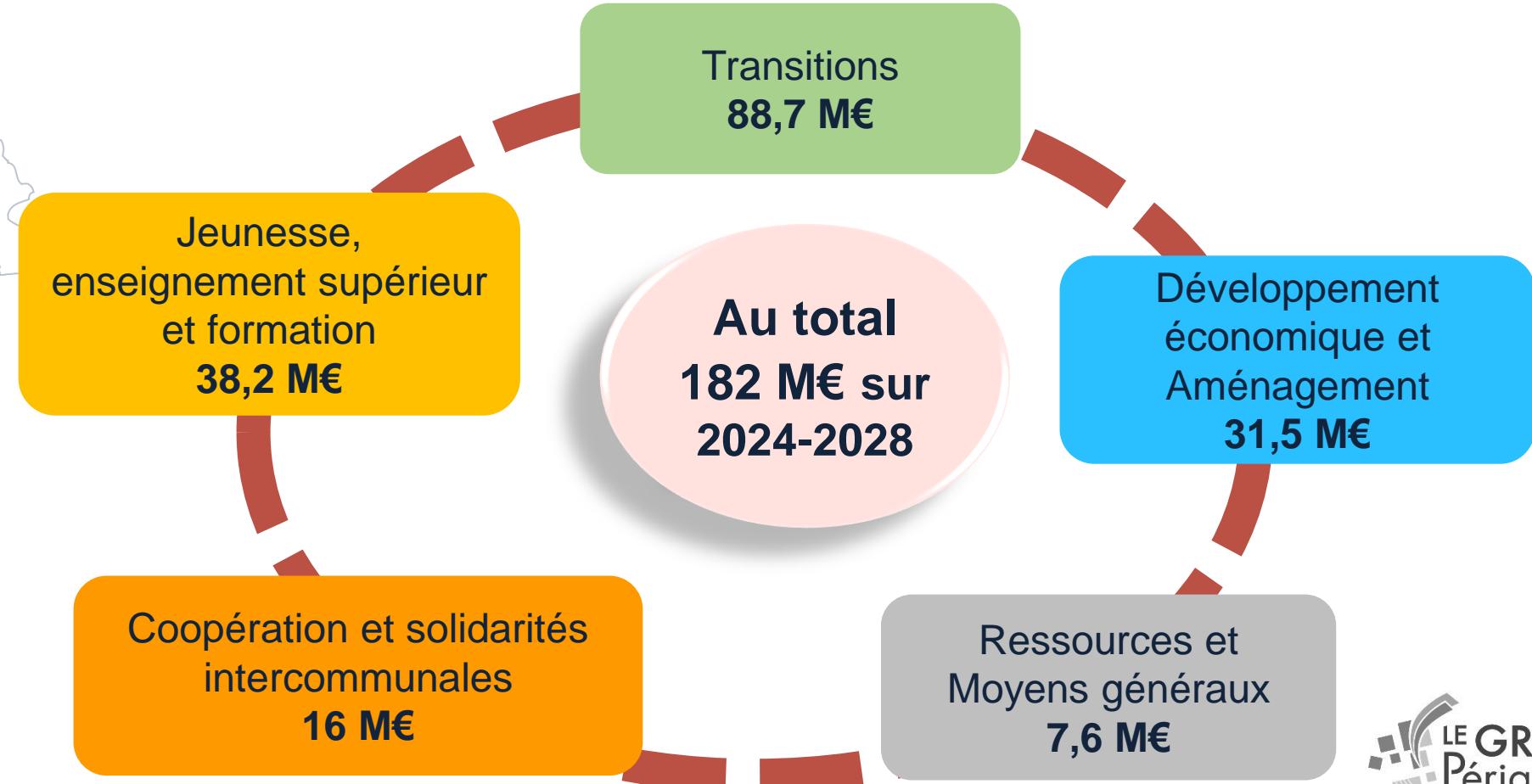
SLO

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

Une ambition toujours forte



- Après une période de fort investissement, le plan pluriannuel S²LO, totalise 182 M€ d'investissements entre 2024 et 2028 (tous budgets confondus).
- Le champ des transitions écologiques constitue l'essentiel des projets.



Les principales opérations au PPI

dont GP 2040



Ressources et Moyens généraux 7,6 M€

- ✓ Attr. de compensation d'investissement : 4,3 M€
- ✓ Informatique : 1,25 M€
- ✓ Patrimoine : 1,25 M€
- ✓ .../

Jeunesse, enseignement supérieur et formation 38,2 M€

- ✓ Rénovation de l'Aquacap : 13,9 M€
- ✓ **Le Silôt : 12 M€**
- ✓ Gymnase à Sarliac : 2,7 M€
- ✓ **Plan crèches et ALSH : 8,9 M€**
- ✓ .../

Transitions 88,7 M€

- ✓ Réhabilitations des réseaux et stations d'assainissement : 28 M€
- ✓ **Centre de la mobilité : 13,8 M€**
- ✓ Acquisitions de bus : 10,8 M€
- ✓ **Infrastructures de mobilités douce : 6M€**
- ✓ **Étang du Rosier : 0,9M€**
- ✓ .../

Développement Aménagement 31,5 M€

- ✓ Projet FEDD : 8,5 M€
- ✓ **Itinéraire alternatif MARIVAL : 4M€**
- ✓ **Itinéraire alternatif CHAMPCEVINEL : 2,5 M€**
- ✓ **Cré@vallée Est (ZAE) : 6,9 M€**
- ✓ **Aide à la rénovation thermique des bâtiments éco : 1,5 M€**
- ✓ .../

Coopération et solidarités intercommunales 16 M€

- ✓ Fonds de solidarité : 2,7M€ + supplément écologique : 1,3 M€
- ✓ **Fonds de concours « stade Francis Rongières » : 1,25 M€**
- ✓ **Gendarmeries (Vergt, Sorges) : 2,5 M€**
- ✓ Office public HLM : 4,2 M€
- ✓ Aide aux bailleurs privés : 2M€
- ✓ .../

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 024-2004040392-20240208-DD2024_001-DE

LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



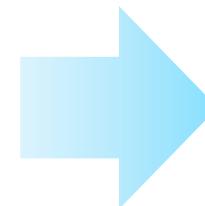
ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

Le budget principal : Les hypothèses du modèle de la prospective



- Le modèle présenté ne comporte **pas d'évolution des taux de fiscalité**, il s'appuie sur les hypothèses d'inflation de la loi de programmation sur les finances publiques.
- L'évolution des **bases foncières** s'appuie sur l'inflation n-1, elle sera de **3,9%** en 2024 (+750 000 €, hors évolution physique), celle de la **TVA est de 4,1%** en 2024 (+750 000 €) (loi de finances) et s'appuie sur l'inflation N pour les années suivantes.
- L'évolution des charges générales est calée sur les hypothèses d'inflation de la loi de finances.
- Les charges de personnel évolueront de 3,6% en 2024, ensuite elles sont calées sur l'inflation.
- Les emprunts sont à taux fixe (4,5%) sur 20 ans.
- Pour 2024, il est intégré le transfert d'1 M€ du budget annexe « immobilier d'entreprise » vers le budget principal (vente pépinière),

Perspective de l'inflation dans la loi de programmation des finances publiques.



2024	2025	2026	2027
2,5%	2%	1,75%	1,75%

Le budget principal



Un niveau d'autofinancement à surveiller

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

S²LO

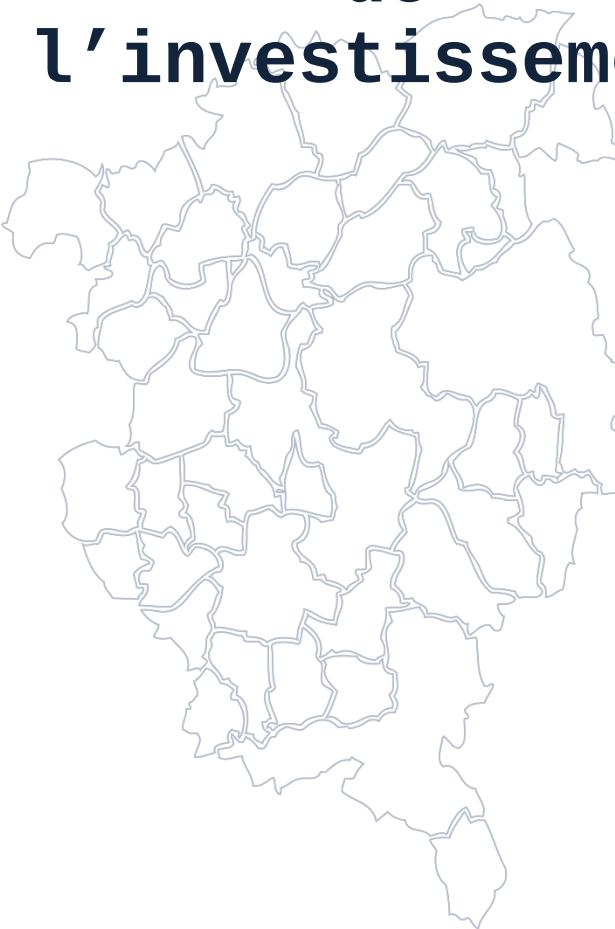
OB 2028

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

Budget principal	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
<i>recettes exceptionnelles</i>	65,1	65,9	67,4	68,1	68,8
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,8	-	1,6	-	-
<i>Total intérêts de la dette</i>	58,1	56,3	57,5	58,0	58,7
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	7,71	8,28	9,95	8,54	8,33
<i>Total capital de la dette</i>	4,2	4,7	5,2	5,4	5,8
<i>Epargne nette</i>	3,55	3,55	4,73	3,17	2,55
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	19,2	15,9	15,0	11,8	15,1
<i>Emprunts</i>	11,6	13,0	5,6	14,1	10,0
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	23,8	24,7	17,1	19,1	19,1
<i>Total du budget</i>	87,2	87,1	81,3	84,0	85,4
<i>Taux d'épargne</i>	11,8%	12,6%	14,8%	12,5%	12,1%
<i>Encours au 01/01</i>	48	55	64	64	73
<i>Encours au 31/12</i>	55	64	64	73	77
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	7,2	7,7	6,4	8,5	9,2

- Budgétairement l'autofinancement se maintiendrait en 2024,
- La structure de financement permet de soutenir un PPI à 87 M€ ht.
- Si le délai de désendettement reste en dessous des seuils d'alerte du « pacte de confiance » (12 ans), le niveau d'épargne est faible.

Le financement de l'investissement



Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE



- Sur le budget principal, les investissements seraient financés à hauteur de :
 - ✓ 17% par l'épargne,
 - ✓ 31% par des ressources propres d'investissement,
 - ✓ 52% par la dette.
- La dette progresserait de 29M€ sur la période (+60%).

Le budget ZAE

La reconstitution des stocks de terrains pour accueillir de nouvelles entreprises



ZAE	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028
<i>Recettes de fonctionnement</i>	5,70	1,46	1,49	1,53	0,02
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	4,45	5,88	0,95	1,31	1,29
<i>total Intérêts de la dette</i>	0,03	0,01	0,11	0,11	0,12
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	1,22	-	4,43	0,42	0,11
<i>total Capital de la dette</i>	0,26	0,21	0,29	0,29	0,30
<i>Epargne nette</i>	0,96	-	4,65	0,13	0,18
<i>Emprunts</i>	-	4,65	-	0,18	1,69
Total du budget	4,74	6,11	1,35	1,71	1,71
dette au 01/01	0,97	0,71	5,15	4,85	4,74
dette au 31/12	0,71	5,15	4,85	4,74	6,13

- L'aménagement de Cré@vallée Est prévu entre 2024 et 2025 (6,9M€) permettrait de reconstituer pour partie le stock de terrains propres à accueillir de nouvelles entreprises.
- Le Grand Périgueux dispose de 20,5ha de terrains commercialisables, dont 17ha sous promesse de vente. Aussi, le stock disponible est de 3,5ha.

Le budget immobilier d'entreprises

Il porte essentiellement les projets liés aux bâtiments loués à des tiers privés et aux gendarmeries.

Immobilier d'entreprises

Immobilier	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,53	0,76	0,76	0,76	0,76
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,11	0,11	0,11	0,11	0,10
<i>Total intérêts</i>	0,04	0,19	0,21	0,21	0,21
Epargne brute (RF-DF)	0,38	0,46	0,45	0,45	0,45
<i>Capital de la dette</i>	0,12	0,47	0,51	0,51	0,51
Epargne nette	0,26	-	0,01	-	0,07
0,06	-	0,06	-	0,06	-
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	1,22	1,06	1,26	0,45	0,45
<i>Emprunts</i>	7,1	0,9	-	0,1	0,1
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	11,80	1,54	0,42	0,34	0,02
Total du budget	12,07	2,32	1,25	1,16	0,83
Taux d'épargne	72%	60%	58%	59%	60%
<i>dette au 01/01</i>	1,8	8,7	9,1	8,6	8,2
<i>dette au 31/12</i>	8,7	9,1	8,6	8,2	7,8
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	23	20	19	18	17

- Le projet FEDD entraînera une augmentation du délai de désendettement, même s'il s'autofinancera par les loyers à percevoir.
- L'autofinancement de ce budget annexe reste correct.

Le budget assainissement



L'équilibre réel du budget reste à surveiller.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

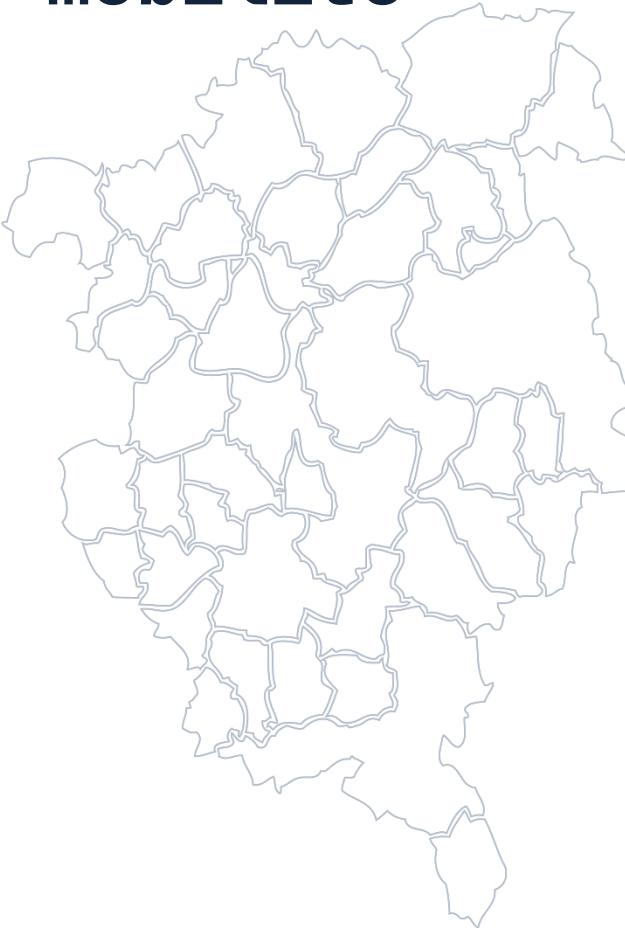


ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

Assainissement					
Assainissement	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028
<i>Recettes de fonctionnement</i>	5,38	5,53	5,66	5,77	5,87
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2,61	2,58	2,63	2,67	2,72
<i>total Intérêts de la dette</i>	0,72	0,79	0,89	1,01	1,12
Epargne brute (RF-DF)	2,06	2,16	2,15	2,09	2,03
<i>total Capital de la dette</i>	1,92	2,25	2,57	2,85	3,15
Epargne nette	0,13	-	0,09	-	0,42
<i>Emprunts</i>	5,91	7,20	6,94	6,69	8,55
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	7,17	8,43	7,69	6,85	7,43
Total du budget	12,41	14,05	13,77	13,38	14,42
Taux d'épargne	38%	39%	38%	36%	35%
dette au 01/01	30	34	39	43	47
dette au 31/12	34	39	43	47	52
délai de désendettement au 31/12	16	18	20	22	26

- Le niveau d'autofinancement et le délai de désendettement sont corrects pour un budget supportant des investissements de long terme.
- Malgré les mesures de redressement récemment votées, le poids de la dette pèse sur l'épargne nette.
- L'équilibre réel du budget est à surveiller.

Le budget mobilité



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 024-20040392-20240208-DD2024_001-DE



Prospective budget Mobilités

Mobilités	OB 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028
<i>Recettes de fonctionnement</i>	15,46	15,77	16,03	16,49	16,76
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	10,75	10,85	11,01	11,89	12,06
<i>Intérêts de la dette</i>	0,48	0,65	0,75	0,85	0,89
Epargne brute (RF-DF)	4,24	4,28	4,27	3,75	3,81
<i>Capital de la dette</i>	1,74	2,19	2,39	2,68	1,64
Epargne nette	2,50	2,08	1,88	1,07	2,17
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	5,84	4,80	5,88	6,56	3,75
<i>Emprunts</i>	7,52	5,56	5,86	3,00	6,77
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	8,78	8,21	9,35	6,35	8,95
Total du budget	21,74	21,90	23,50	21,78	23,53
Taux d'épargne	27%	27%	27%	23%	23%
Encours au 31/12	30	33	36	37	42
délai de désendettement au 31/12	7	8	9	10	11

- La prospective budgétaire s'appuie sur une évolution du versement mobilité de 0,05 points en 2024.
- L'évolution notable des dépenses de fonctionnement en 2027 est liée à la mise en service du centre de la mobilité et au déploiement de nouveaux services.
- Dans ces conditions, le budget peut porter 42 M€ d'investissements tout en conservant des bons ratios de gestion.



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

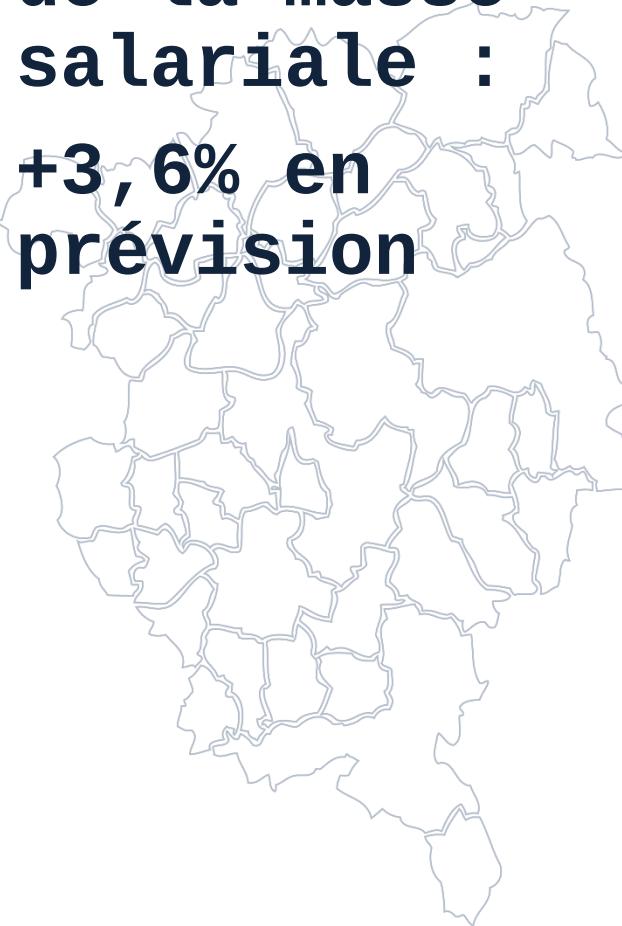
Publié le

S²LO

ID : 024-200040392-20240208-DD2024_001-DE

LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

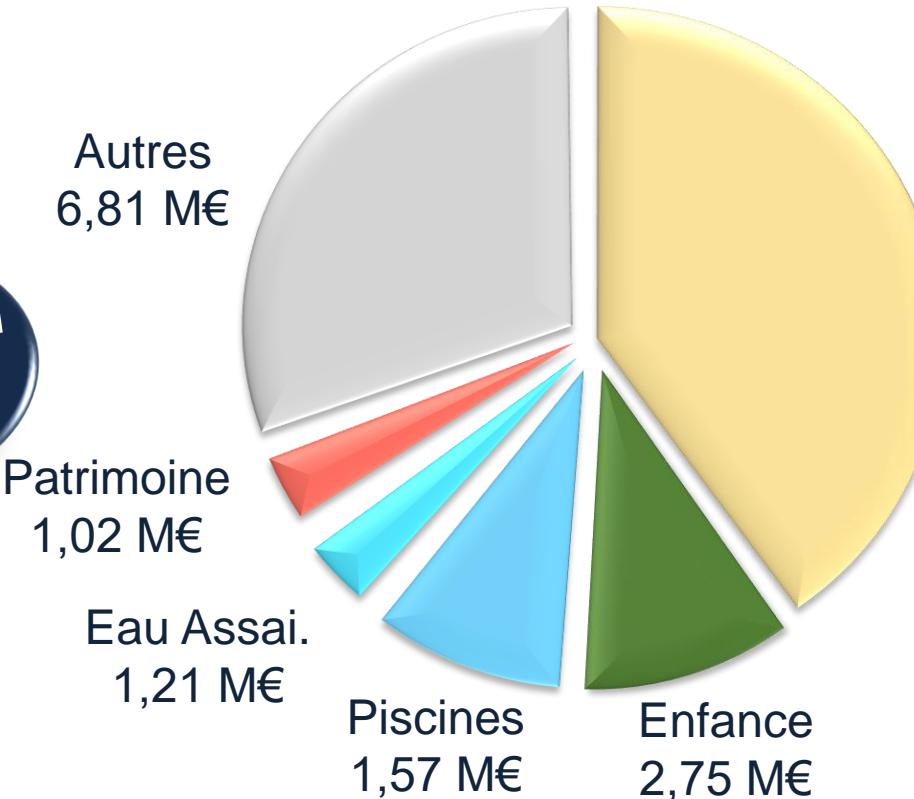
L'évolution de la masse salariale : +3,6% en prévision



22,13 M€

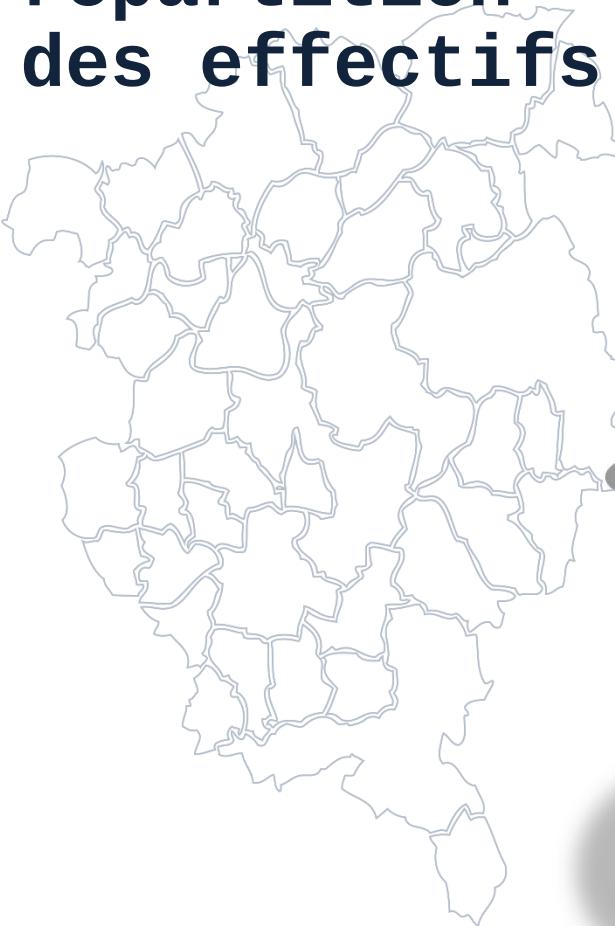
Coût salarial moyen
44 500€

- Les mesures gouvernementales, notamment de la valeur du point en année pleine, se traduisent par une progression de l'ordre de **1M€, soit 3,6%**.
- Cette progression reste inférieure à l'inflation.



Taux de charges de personnel consolidé 28,5%

La répartition des effectifs



484 Agents au service du territoire. En 2023, 8 postes sont créés.

- 4 agents pour la reprise de la micro crèche de Coursac,
- 3 agents mutualisés pour Aliénor (Accueil, informatique et gardien),
- 1 économe de flux.

